



URPS Médecins AuRA
20, rue Barrier
69006 LYON

Tél : 04 72 74 02 75
Fax : 04 72 74 00 23
Mail : urps@urps-med-aura.fr
www.urps-med-aura.fr

FICHE DESCRIPTIVE D'EMPLOI

INTITULÉ DU POSTE

*Chargé(e) de mission
de l'URPS médecins Auvergne-Rhône-Alpes*

LOCALISATION DU POSTE

Principal : Siège social – 20 rue Barrier 69006 Lyon
Déplacements en région

DESCRIPTION DE L'ORGANISATION

L'URPS Médecins libéraux Auvergne-Rhône-Alpes a pour objet de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de Santé régionale conformément à l'article R 4031-2 du Code de la santé publique. Elle participe notamment :

- À la préparation et à la mise en œuvre du projet régional de santé ;
- À l'analyse des besoins de santé et de l'offre de soins (notamment pour l'élaboration du SROS) ;
- À l'organisation de l'exercice professionnel, notamment permanence et continuité des soins, nouveaux modes d'exercice ;
- À des actions dans le domaine des soins, de la prévention, de la veille sanitaire, de la gestion des crises sanitaires, de la promotion de la santé et de l'éducation thérapeutique ;
- À la mise en œuvre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens avec les réseaux de santé, les centres de santé, les maisons de santé et les pôles de santé, ou des contrats ayant pour objet d'améliorer la qualité et la coordination des soins ;
- Au déploiement et à l'utilisation des systèmes de communication et d'information partagés ;
- À la mise en œuvre du développement professionnel continu.

Son règlement intérieur précise le fonctionnement et les missions de l'Assemblée Générale et du bureau.

L'URPS médecins AURA a pour ambition d'accompagner les porteurs de projets libéraux dans la création et la mise en œuvre de leurs projets.

DESCRIPTION DU POSTE

Lien hiérarchique : Direction - Présidente URPS AuRA

Missions principales :

- Accompagner les porteurs de projets, professionnels de santé libéraux, qui souhaitent s'inscrire dans le cadre d'un projet de CPTS, dans un cadre interprofessionnel (inter URPS). Accompagner le déploiement des SAS départementaux. Construire un inter-SAS régional sur le versant libéral.
- Conduire les actions de promotion de l'exercice libéral. Promouvoir l'installation libérale des médecins pour répondre aux enjeux de démographie médicale.
- Contribuer aux projets de l'URPS dans le cadre de ses missions réglementaires, notamment dans les champs de la gestion de crise sanitaire, de la santé publique et de l'organisation des soins.

COMPÉTENCES REQUISES

Compétences requises :

- Méthodologie de gestion de projet
- Connaissance de l'organisation du système de santé et de ses enjeux
- Maîtrise de la réglementation relative à l'organisation de l'offre de soins.
- Connaissance de la convention assurance maladie souhaitée
- Maîtrise des logiciels bureautiques (Pack Office)

Les « savoir-faire » :

- Organiser et prioriser son travail
- Mener un projet, du diagnostic à l'évaluation
- Travailler en équipe pluriprofessionnelle et en multi projets
- Avoir des capacités rédactionnelles
- Avoir des capacités de prise de parole en public et d'animation de réunions
- Animer des groupes de professionnels
- Capacité d'analyse et de synthèse

Les « savoir-être » :

- Esprit du travail en collaboration et en partenariat
- Capacité d'adaptation
- Aisance relationnelle et diplomatie

- Rigueur et organisation professionnelle
- Disponibilité et capacité d'écoute
- Capacité d'initiative, autonomie, polyvalence

Exercice des missions en lien avec :

- Professionnels de santé libéraux (contacts directs dans les territoires)
- Élus de l'URPS
- Équipe administrative de l'URPS et en particulier pôle statistique et études et pôle secrétariat
- Partenaires extérieurs et institutions

Qualification requise : licence professionnelle à master 2 santé publique, coordination du système de santé, management des établissements de santé

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Contrat : à durée déterminée

Durée du travail : temps plein

Contraintes du poste :

Déplacements fréquents en région, réunions en soirée

Les missions de la présente fiche sont précisées à titre indicatif et sont par nature évolutives. Elles feront l'objet d'une actualisation en fonction des besoins.

Le salarié accomplira toute mission rendue nécessaire par la nature de ses fonctions.

Date de mise à jour : octobre 2022